https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-30-mars-2018-fixant-les-conditions-techniques-dautorisation-de-depot-de-sang-gere-par-un-groupement-de-cooperation-sanitaire-en-application-de-larticle-r-1221-19-1-du-code-de-la-sante-p/
Arrêté du 30 mars 2018 fixant les conditions techniques d'autorisation de dépôt de sang géré par un groupement de coopération sanitaire en application de l'article R. 1221-19-1 du code de la santé publique
30/03/2018
Ce texte fixe le modèle type de convention entre un établissement de transfusion sanguine (ETS) et un groupement de coopération sanitaire portant création et gestion d'un dépôt de sang au sein du GCS.